CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MRC DE SEPT-RIVIÈRES
VILLE DE PORT-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-26-01 (1)

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement n° **PR-26-01 (1)**, intitulé « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant au nombre de cases de stationnement requises selon l'usage».

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Le premier projet de règlement suivant a été adopté par résolution, à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier tenue le 9 novembre 2026 :

   N° PR-26-01 (1), intitulé « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant au nombre de cases de stationnement requises selon l'usage ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 décembre 2026, à 18 h 15, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

3. L'objet de cette assemblée porte sur ledit projet de règlement.

4. Le premier projet de règlement n° **PR-26-01 (1)** vise notamment à modifier l'article 11.1.8, au tableau 16 intitulé « Nombre de cases de stationnement requises selon l'usage », afin de faire passer le ratio de stationnement de 1,25 case par logement à 1 case par logement pour une habitation de neuf (9) logements et plus.

5. Le projet de règlement n° **PR-26-01 (1) concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Port-Cartier.**

6. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou le maire suppléant expliquera le premier projet de règlement en question ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

7. Ce premier projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h.

8. Le projet de règlement n° **PR-26-01 (1)** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 10e jour du mois de novembre 2026.

La greffière,

Me Ariane CAMIRÉ

AC/bb